# Règlement de fonctionnement du secteur Multiactivités

Le secteur Multiactivités de la MJC de Saint Marcel les Valence accueille les enfants de 9 à 12 ans pendant les vacances scolaires (hormis celles de décembre). La capacité d'accueil de ce secteur est de 36 enfants qui sont accueillis directement dans les locaux de la MJC.

#### Inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer à la MJC de Saint Marcel les Valence aux heures d'ouverture du secrétariat. Elles démarrent environ 15 jours avant les petites vacances et quatre semaines avant les grandes vacances.

### Pour chaque inscription il faudra impérativement se munir de :

- La fiche sanitaire dûment complétée
- Les copies des certificats des vaccinations obligatoires
- Un justificatif de quotient familial
- Le paiement
- La signature du règlement de fonctionnement

A noter que lors de l'inscription de votre enfant, vous devrez préciser quel stage votre enfant a choisi de suivre les matinées (stage sportif ou stage artistique/culturel).

## Modalités de présence/absence

Contrairement aux autres secteurs enfance et jeunesse de la MJC, le secteur Multiactivités propose des stages de découverte artistiques, sportifs et culturels à la semaine. C'est pourquoi il est nécessaire et obligatoire que l'enfant soit inscrit toute la semaine, soit à la demijournée, soit en journée complète, mais forcément à la semaine.

Attention: Même si l'enfant est absent une à plusieurs journées, cela n'impactera pas sur le montant du forfait semaine. Exception faite d'un enfant qui manque plus de la moitié de la semaine et qui présente un certificat médical de contre-indication.

Les enfants ont la possibilité de s'inscrire pour des demi-journées ou des journées complètes. A noter cependant que les jours de sortie (environ une fois par semaine), tous les enfants doivent être présents en journée complète, même ceux qui sont inscrits en demi-journées.

# Modalités d'accueil

Pour chaque journée d'accueil au secteur Multiactivités, les enfants peuvent être accueillis entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

## Voici le détail des horaires :

Accueil du matin	7h30 – 9h00
Départ des enfants qui mangent chez eux et des enfants inscrits à la demi-journée	Environ 12h00
Retour des enfants qui mangent chez eux et arrivée des enfants inscrits à la demi-journée	13h30 - 14h00
Accueil du soir	17h00 - 18h30

- > Il est important que ces horaires soient respectées pour garantir le bon déroulement des stages.
- > Il est conseillé pour les enfants étant autorisés à rentrer seuls le soir de ne pas partir après 18h.

### Autorisations particulières

Seuls les enfants dont les parents auront au préalable rempli et signé une autorisation à ce sujet seront autorisés à rentrer seuls. Il est conseillé que ces enfants ne partent pas après 18h de la MJC, afin que l'équipe de la MJC ait un laps de temps avant sa fermeture en cas de complication éventuelle (perte de clés de son domicile, enfant qui ne répond pas à son téléphone ...).

De même, il est demandé à ce que l'équipe d'animation soit prévenu par écrit lorsque votre enfant est récupéré par un autre parent, de manière occasionnelle ou régulière.

#### Repas et goûters

La MJC ne fournit pas de repas pour le secteur Multiactivités. Les repas sont fournis par les familles à leur convenance (pique-nique ou repas chauds à réchauffer au micro-ondes). Les valeurs défendues par la MJC nous amènent à préciser qu'il est préférable pour votre enfant d'avoir un repas équilibré au menu.

Les goûters sont fournis par la MJC chaque jour de la semaine.

#### 1 Tarifs

#### Tarify St-Marcellois

Tranche QF	Semaine 5 journées		Semaine 4 journées dont 1 sortie	
	Journée	1/2 journée	Journée	
0-500	39,00€	28,00 €	31,00 €	
501-650	45,00 €	32,00 €	36,00 €	
651-800	51,00€	36,00 €	41,00 €	
801 et +	56,00€	40,00€	45,00 €	

#### Tarifs extérieurs

0-800 801 et +	<b>56,00 €</b> 66,00 €	<b>40,00 €</b> 47,00 €	<b>45,00 €</b> 53,00 €	<b>28,00 €</b> 33,00 €
-------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

# 1 Modalités de règlement

Sont acceptés: Espèces, Chèques bancaires, Chèques ANCV et titres CESU.

Bons CAF et MSA.

Pour info, bons CAF utilisables seulement si l'enfant est inscrit trois journées complètes minimum durant la période de vacances.